



# Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.S IMT et de sa Section tennis le 31 août 2023 de 12h30 à 13h30 en présentiel et en visioconférence

---

**Présents :** Fanny ASTGEN, Stéphane BEGOM, Marion BONDU, Marine CARAYON, Caroline COQUET, Vincent BOURDEAU, Stéphane DEHORS, Benoit JEAN, Slim KAMOUN, Franck GILLET, Olivier LEROY, Guillaume MALMEZAC, Joëlle MONANGE, Antoine MOREAU DE BELLAING, François PEREZ, Quentin SARR, Miroslav SETKIC, Patricia URSULET, Xavier VASSEUR, Hannah VRTIC-ZENINO, Audrey GALLINEAU, Laurent BERNARD (visio)

**Représentés :** Sylvie BOURDARIAS, Frédéric CURMIN, Mourad DEBBABI, Larbi TOUAHIR, Séverine VIALAT

## Ordre du jour

Ouverture de la séance à 12H37

### 1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président de l'A.S IMT Evry et le Président de la section tennis.

**27 personnes présentes ou représentées.**

La majorité est à La moitié des présents +1 voix.

Président de séance : Stéphane DEHORS.

Secrétaire de séance : Caroline COQUET.

### 2. Rapports moraux 2022/2023 par le Président de l'A.S IMT Evry et le Président de la section tennis – information

Présentation du bilan moral 2022/2023 par Stéphane DEHORS.

- 98 personnes ont adhéré durant l'année 2022/2023, soit 26 adhésions de plus par rapport à l'exercice précédent.
- Les évènements sportifs suivants avaient été organisés :
  - 1/2 journée sport personnel
    - A eu lieu le 1er juin 2023 (108 personnes inscrites)
  - Autres évènements sportifs
    - Tournoi de tennis en double le 29 juin 2023 pour les adhérents de la section tennis
    - Sortie B14 le 15 juin 2023
    - Initiations Golf les 15/10/2023, 26/11/2023 et 11/07/2023
  - Championnat Corporatif de tennis
    - Sénior messieurs : 1 équipe engagée 1ere division (4eme place sur 5)
    - Sénior femmes : 1 équipe engagée en 1ere division (4eme place sur 5)
  - Open de l'A.S IMT Evry 2023 (du 01/04/2023 au 26/04/2023)
    - Environ 200 joueurs inscrits
    - Equipe Projet GATE : participation à l'organisation
    - Implication AS IMT : Stéphane DEHORS et Benoît JEAN co-tuteurs



- Achats divers effectués :
  - Petit matériel : balles de tennis, volants

### **3. Rapport financier 2022/2023 de l'A.S IMT Evry et de sa section tennis par le Trésorier de l'A.S IMT Evry- information**

Présentation du bilan financier 2022/2023 par Olivier LEROY et vote.

Recettes : 8 751€

Dépenses : 7 231.38€

Il y a 6 119.60 euros en banque au 31/08/2023.

### **4. Vote du quitus - Vote**

**Proposition de résolution :** L'assemblée Générale donne quitus aux administrateurs.

Pour : 27 voix

Abstention : 0

Contre : 0

**La résolution est adoptée.**

### **5. Présentation des projets 2023/2024 par le Président de l'A.S IMT Evry et par le Président de la section tennis - information**

Présentation des projets par Stéphane DEHORS.

- Les adhésions reprendront en septembre 2023 pour une reprise des activités prévue à partir du 25 septembre 2023
- Organisation 1/2 journée sport personnel
  - Date prévisionnelle : potentiellement le 6 juin 2023
  - Challenge sportif par équipes
  - Nouvelles épreuves par équipe et en libre
- Autres événements sportifs organisés en fonction des disponibilités des membres de l'AS IMT
  - Sortie Bowling
  - Sortie Karting
  - Pétanque
  - Initiation aviron
  - Initiation golf (practice)
  - Sortie escalade
  - Ouvert à propositions, en fonction du budget voté
- Mise en place de cours encadrés tout au long de l'année
- Championnats organisés
  - Championnats corporatifs de tennis Séniors dames (1 équipe) et messieurs (1 équipe)
  - Open de l'A.S IMT Evry (du 22/04/24 au 16/05/24) Tournoi CNGT 3 étoiles homologué par la FFT
    - 1 Equipe Projet GATE
    - Dotation 10 K€
- 21 mars 2024, anniversaire des 10 ans de l'association
- Achats divers
  - Remboursement des licences de tennis et achat de petit matériel

### **6. Présentation du budget prévisionnel 2023/2024 de l'A.S IMT Evry et de la section tennis par le Trésorier de l'A.S IMT - Vote**

Présentation du budget par Olivier LEROY.

Recettes prévisionnelles estimées : 8 800 €

Dépenses prévisionnelles proposées : 8 800 €



**Proposition de résolution :** L'assemblée Générale donne quitus aux administrateurs.

Pour : 27 voix

Abstention : 0

Contre : 0

**La résolution est adoptée.**

## 7. Informations concernant les règles liées au certificat médical et présentations des activités sportives et du planning des cours - information

La loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique sportive.

La nécessité ou non d'un certificat médical dépend de chaque fédération et les réponses au questionnaire santé.

La fédération française de tennis n'impose pas de certificat médical (hors mineur) en loisir ou en compétition si vous avez répondu « non » à toutes les questions du questionnaire santé.

La pratique de la course à pied, du futsal, du badminton et de la musculation n'étant pas des sports encadrés (se pratiquant seul), ne sont pas soumis à l'obligation d'un certificat médical.

Le pilates et le yoga n'étant pas affiliés à une fédération, il n'y a aucune nécessité de certificat médical si les personnes ont répondu « non » au questionnaire santé.

Il existe un simulateur pour savoir si vous avez besoin d'un certificat médical : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/certificatMedical#main>

L'AS IMT met à votre disposition le questionnaire de santé. Il est strictement personnel et confidentiel. Si vous avez coché « oui » à l'une des questions vous devrez obligatoirement nous fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de cette activité.

Dans le formulaire d'adhésion nous avons prévu une zone dédiée au certificat médical.

Le planning des cours est présenté à titre informatif car il peut encore évoluer en fonction des disponibilités des professeurs de sport.

## 8. Modification du règlement intérieur des infrastructures sportives (information) et celui de l'association - Vote

Le règlement de l'association et le règlement des infrastructures sportives ne sont plus à jour suite à la parution de la loi n°2022-296 visant à démocratiser le sport en France qui introduit de nouvelles dispositions liées au contrôle médical préalable à la pratique sportive.

La pratique des activités sportives au sein de l'association est subordonnée par cette loi.

La nécessité d'un certificat médical dépend:

1/ Des volontés des fédérations auxquels les sports sont rattachés

2/ Si une activité n'est pas rattachée à une fédération, l'AS IMT n'obligera pas la délivrance d'un certificat médical

3/ En remplissant le formulaire d'adhésion annuel \*, l'adhérent s'engage à avoir lu le questionnaire santé (cerfa n°15699\*01), si l'adhérent a répondu « non » à toutes les questions, il ne sera pas nécessaire de fournir un certificat médical

4/ En remplissant le formulaire d'adhésion annuel\*, l'adhérent s'engage à avoir lu le questionnaire santé (cerfa n°15699\*01), si l'adhérent a répondu « oui » à au moins une des questions, il devra obligatoirement fournir un certificat médical de non contre indication à l'activité choisie (peu importe l'activité).

\* le formulaire d'adhésion aura une zone dédiée à ce sujet:

- En stipulant qu'il a répondu « oui » ou « non » aux questions
- Et quelles sont les obligations concernant la remise ou non du certificat médical à l'AS IMT



Le texte proposé par le CA de l'AS IMT aux adhérents, concernant les modifications du règlement intérieur de l'association est accepté par les adhérents.

**Proposition de résolution pour le règlement intérieur de l'AS IMT :** L'assemblée Générale donne quitus aux administrateurs.

Pour : 27 voix

Abstention : 0

Contre : 0

**La résolution est adoptée.**

## 9. Election des membres du Conseil d'Administration de l'A.S IMT Evry – Vote

- Membres sortants se représentant :
  - Caroline COQUET – élue
  - Stéphane DEHORS – élu
  - Olivier LEROY – élu
  - François PEREZ – élu
  - Fanny ASTGEN – élue
  - Frédéric CURMIN – élu
  - Mourad DEBBABI – élu
  
- Membres sortants ne se représentant pas :
  - Aucun
  
- Candidats se présentant :
  - Laurent BERNARD - élu
  - Franck GILLET- élu
  - Xavier VASSEUR- élu

**Proposition de résolution :** L'assemblée Générale élit les candidats proposés.

Pour : 26 voix

Abstention : 1 (Antoine MOREAU DE BELLAING)

Contre : 0

**La résolution est adoptée.**

## 10. Election des membres du Conseil d'Administration de la section tennis – Vote

- Membres sortants se représentant :
  - Frédéric CURMIN – élu
  - Stéphane DEHORS – élu
  - François PEREZ – élu
  - Mourad DEBBABI – élu
  - Fanny ASTGEN - élue
  
- Membres sortants ne se représentant pas :
  - Aucun
  
- Candidats se présentant :
  - Xavier VASSEUR - élu

**Proposition de résolution :** L'assemblée Générale élit les candidats proposés.

Pour : 26 voix

Abstention : 1 (Benoit JEAN)

Contre : 0

**La résolution est adoptée.**



## 11. Fin de séance

La totalité des points à l'ordre du jour ayant été abordée, la séance est levée à 13H52.

Fait à Evry Courcouronnes, le 31 août 2023

Signature du président de  
séance  
Stéphane DEHORS

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a smaller, more complex mark above it.

Signature du secrétaire de  
séance  
Caroline COQUET

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping horizontal stroke with a smaller, more complex mark above it.